



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA CONFERENCE**  
**n° 2**  
**22 avril 2016**

**XIX<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE /**  
**1<sup>ère</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**Monaco, 24-28 avril 2017**

**SOUSSION DES PROPOSITIONS A LA CONFERENCE / ASSEMBLEE**

Références :

- A. Règlement général de l'OHI, article 9 - *Conférences hydrographiques internationales*
- B. Règles de procédure pour les Conférences hydrographiques internationales, articles 13 et 14
- C. Lettre circulaire de la Conférence n°1 du 21 avril 2016 - *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux références A et B, les Etats membres sont invités à soumettre toutes propositions dont ils souhaitent débattre lors de la XIX<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale / 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée de l'OHI en avril 2017 (cf. référence C).

2. L'article 9 (a) du Règlement général stipule que le BHI communique toutes les propositions des Etats membres « *au moins huit mois avant la Conférence* ». Il est donc demandé aux Etats membres de bien vouloir transmettre leurs propositions dès que possible et au plus tard le **15 août 2016**. Le Comité de direction publiera les ajustements appropriés si la Convention révisée relative à l'OHI est approuvée par la majorité requise avant cette date.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD  
Président